



DEMANDE TARIFAIRE POUR LES ANNÉES 2021 ET 2022

Présentation du Panel 6 Nouveaux indicateurs

R-4167-2021, HQT-11, DOCUMENT 2.6

6 JUILLET 2022



Plan de présentation

- 1 | Mise en contexte
- 2 | Indicateur Disponibilité de services aux interconnexions
- 3 | Indicateur Disponibilité des emplacements d'exploitation
- 4 | Conclusion

1 Mise en contexte

Développement de deux nouveaux indicateurs dans le cadre de la liaison d'indicateurs au Mécanisme de traitement des écarts de rendement (« MTÉR »)

Objectifs des indicateurs

D-2019-060 [429]

« La Régie rappelle que le mécanisme de liaison au MTÉR vise à assurer que les gains d'efficacité, au-delà du rendement autorisé, ne soient pas réalisés au détriment de la qualité du service offert par le Transporteur dans le passé. C'est pourquoi la Régie permet au Transporteur de garder sa part des écarts de rendements positifs, dans la mesure où la qualité de son service demeure. »

Caractéristiques des indicateurs

D-2017-022 [61] et D-2018-001 [157, 158]

- **Nombre limité** d'indicateurs
- **Pertinents** à suivre
- À analyser d'un **point de vue global**
- Rattachés à la **qualité du service**
- Inspirés de ceux utilisés actuellement
- **Historique connu**
- **Calibration adéquate** pour s'assurer que la qualité du service est maintenue et qu'il y a un réel incitatif

1 Mise en contexte

Développement de deux nouveaux indicateurs dans le cadre de la liaison d'indicateurs au Mécanisme de traitement des écarts de rendement (« MTÉR »)

Disponibilité de services aux interconnexions

D-2019-060

[408] [...] La Régie prend note des préoccupations d'EBM qui est d'avis qu'il n'existe pas d'indicateur spécifique mesurant la qualité du service offert aux clients de point à point. Elle accueille favorablement l'ouverture du Transporteur à développer un indicateur des interruptions et des indisponibilités de service aux interconnexions, lequel pourrait s'appliquer dans le cadre d'un prochain MRI.

[409] Elle ordonne au Transporteur de développer cet indicateur en collaboration avec ses clients de point à point [...].

Disponibilité des emplacements d'exploitation

D-2020-041

[81] [...] le Transporteur propose, pour le MRI de deuxième génération, de développer un indicateur du Taux de disponibilité des équipements, sans notion d'impact ni de cause, tel que l'ACÉ le propose pour la catégorie Disponibilité du réseau [...].

[89] La Régie considère que l'utilisation d'une pratique de l'industrie aux fins de calculer la disponibilité du réseau, selon la méthodologie de l'ACÉ, pourrait permettre un calcul adéquat de cette disponibilité du réseau.

2. Indicateur Disponibilité de services aux interconnexions

2

Indicateurs Disponibilité de services aux interconnexions

Définition

- Indicateur **global** mesurant la disponibilité annuelle des interconnexions en exportation des chemins sur les 4 marchés sur lesquels les clients peuvent transiter de l'énergie
- Basé sur les Total Transfer Capacity (« TTC ») ou les Capacités de transfert totales aux interconnexions
- Calculé annuellement comme suit :

$$\left[\frac{\Sigma \text{TTC}_{\text{hr}}}{\Sigma \text{TTC}_{\text{réf}}} \right] \times 100$$

Où :

- TTC_{hr} = TTC réelle à chacune des heures pour toutes les interconnexions comme affiché sur OASIS.
- $\text{TTC}_{\text{réf}}$ = Valeur maximale de la TTC, à chacune des heures, de chacune des interconnexions, démontrée comme réalisable et sécuritaire

2 Indicateurs Disponibilité de services aux interconnexion

Résultats

2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne 5 ans
81,9 %	83,5 %	87,0 %	93,3 %	91,6 %	87,5 %

Caractéristiques

- La disponibilité de service aux interconnexions ne peut être de 100 %.
- La planification des retraits est coordonnée avec les réseaux voisins afin d'assurer la disponibilité de services aux clients.
- Les retraits chez les réseaux voisins, survenant à la suite d'un évènement, n'ont pas d'impact sur le TTC.

3. Indicateur Disponibilité des emplacements d'exploitation

3 Indicateur Disponibilité des emplacements d'exploitation

Indicateur **global** considérant les temps d'indisponibilité pour l'ensemble des causes afin d'évaluer **la disponibilité du réseau**

Inspiré des pratiques de l'Association canadienne de l'Électricité (« ACÉ »)

- Même définition sur les emplacements majeurs d'exploitation
- Même système de causes (seul l'emplacement d'exploitation ayant causé une série d'indisponibilité est considéré)

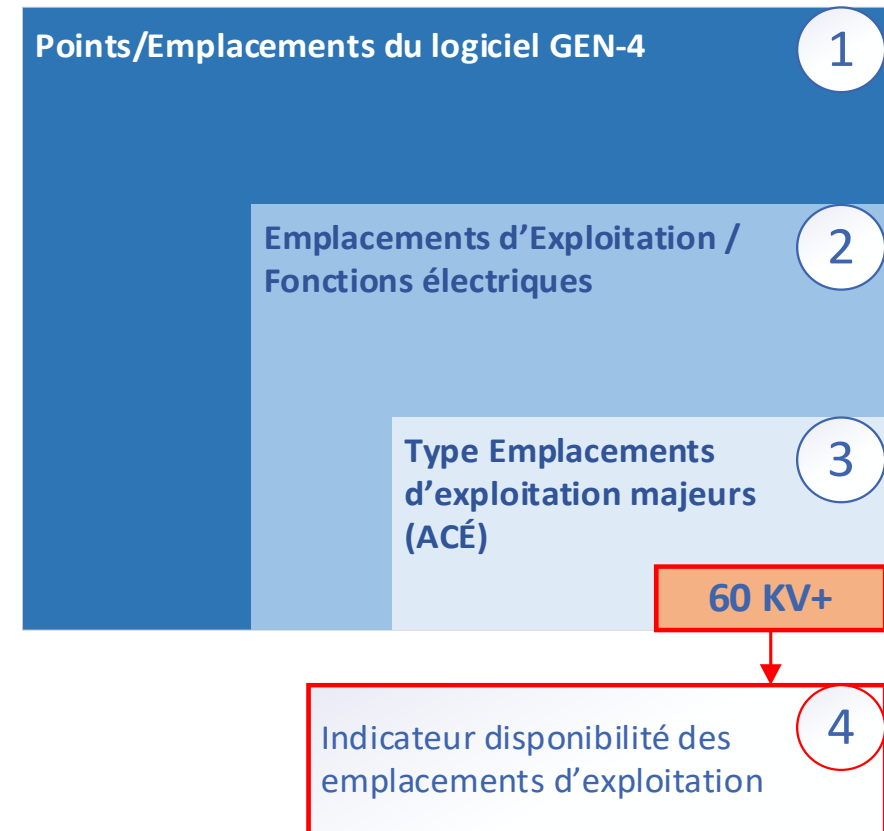
Différences avec l'ACÉ

- Plusieurs caractéristiques permettant de qualifier les occurrences ne sont pas disponibles, ce qui rend difficile la comparaison des données
- Certaines occurrences sont retirées selon l'ACÉ, mais sont incluses dans notre indicateur (remplacements complets)

Impossibilité de se baliser directement avec les données de l'ACÉ. Le Transporteur ne participe pas au balisage ERIS, n'ayant pas tous les systèmes pour le faire

3 Indicateur Disponibilité des emplacements d'exploitation

- Calculé sur les emplacements majeurs d'exploitation, tel que défini par l'ACÉ
- Il comprend tous les types de causes, tel que défini par l'ACÉ



3 Indicateur Disponibilité des emplacements d'exploitation

Calculé annuellement comme suit :

$$\left[1 - \frac{\sum T_{IEE}}{N_{TEE} \times N_{H_{an}}} \right] \times 100$$

Où :

- T_{IEE} = Temps en heure d'indisponibilité forcée pour un emplacement d'exploitation retenu
- N_{TEE} = Nombre total des emplacements d'exploitation retenus
- $N_{H_{an}}$ = Nombre d'heures de l'année

Résultats :

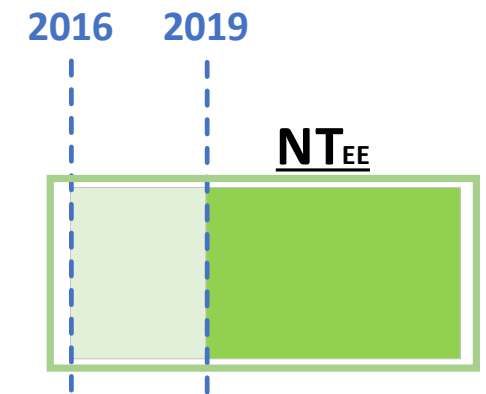
	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne
Résultats	98,96 %	99,32 %	99,29 %	99,31 %	99,30 %	99,24 %

3 Indicateur Disponibilité des emplacements d'exploitation

DDR n° 3 de l'AHQ-ARQ, question 8.1 (B-0239, HQT-10, Document 2.3)

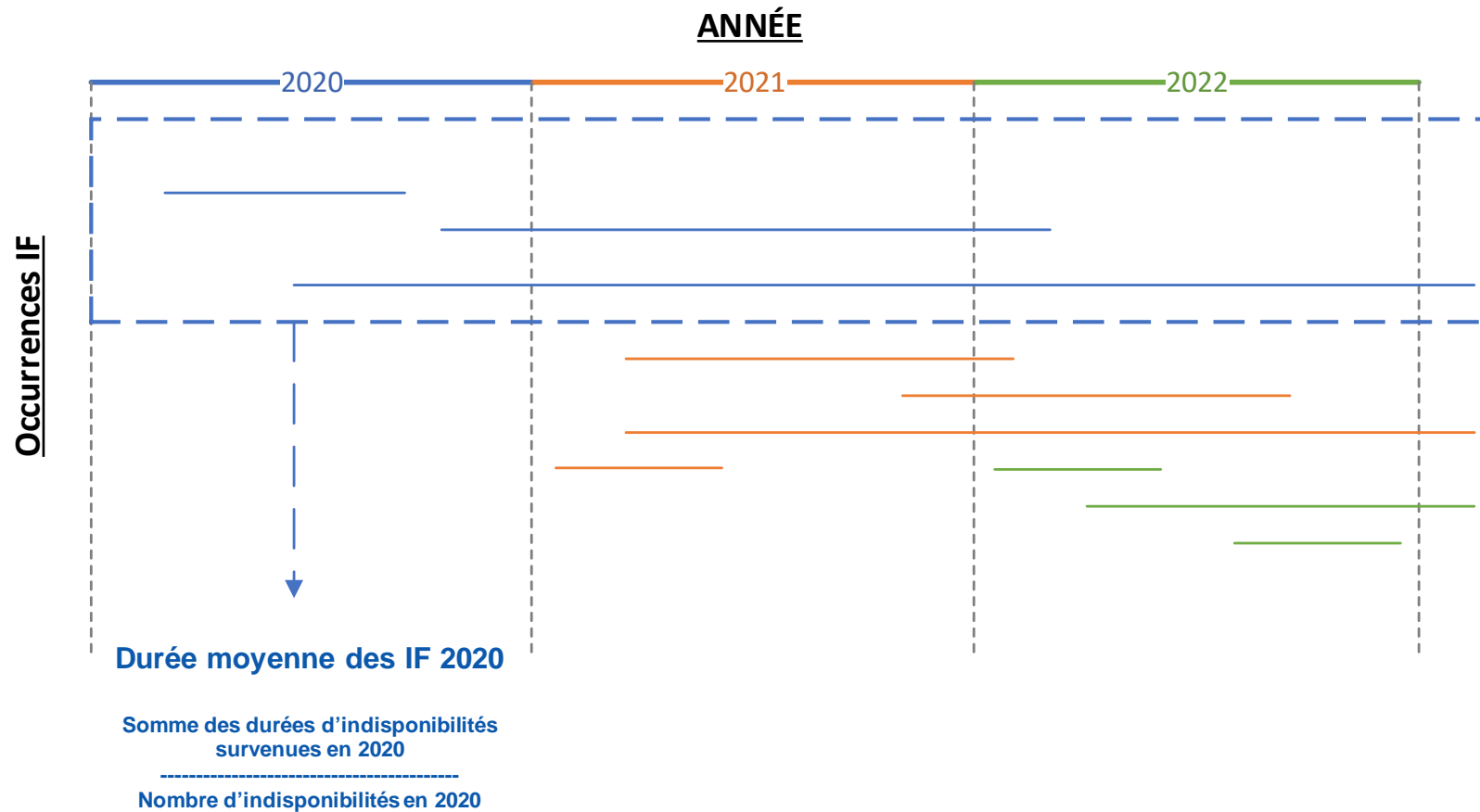
Inventaire NT_{EE}

- Données de 2016 à 2018 ont dû être reconstruites pour obtenir un historique de 5 ans au moment du dépôt de la preuve
- Sous estimation de l'inventaire historique NT_{EE} entre 2016 et 2018
- À partir de 2019, l'inventaire NT_{EE} n'est plus sous estimé



3 Indicateur Disponibilité des emplacements d'exploitation

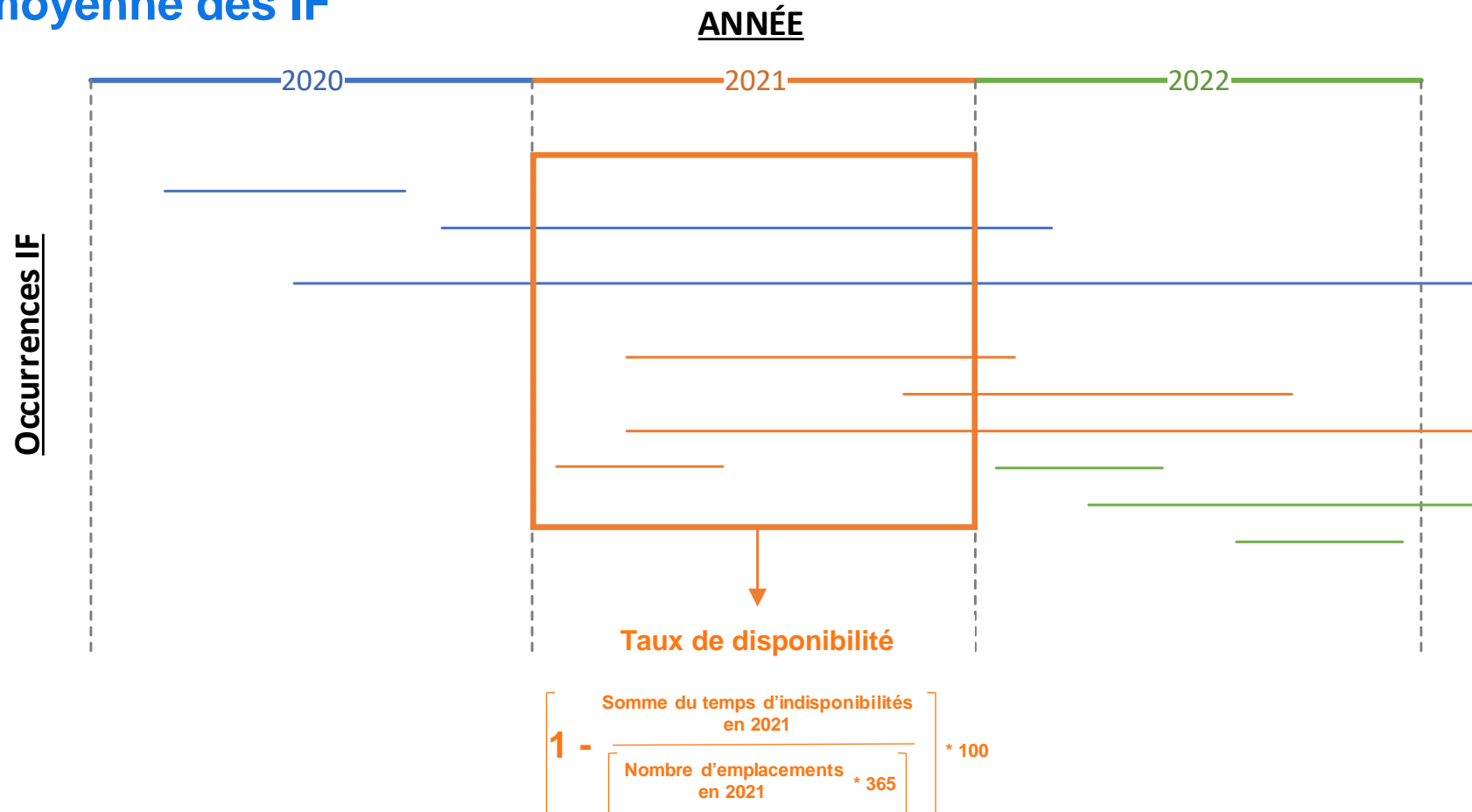
DDR n° 3 de l'AHQ-ARQ, questions 9.2 et 11.1 (B-0239, HQT-10, Document 2.3)
Durée moyenne des IF



3 Indicateur Disponibilité des emplacements d'exploitation

DDR n° 3 de l'AHQ-ARQ, questions 9.2 et 11.1 (B-0236, HQT-10, Document 2.3)

Durée moyenne des IF



4

Conclusion

- En suivi de décisions de la Régie, le Transporteur a développé les indicateurs :
 - Disponibilité de services aux interconnexions, bien accueilli par les clients du service de point à point
 - Disponibilité des emplacements d'exploitation, inspiré des pratiques de l'Association canadienne de l'Électricité (« ACÉ »)

- Ces indicateurs pourraient s'appliquer dans le cadre d'un prochain Mécanisme de réglementation incitative («MRI»), en tant qu'indicateurs de mesure de la performance globale du Transporteur, aux fins du Mécanisme de traitement des écarts de rendement (« MTÉR »)

